

Syndicat mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies provençales

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 41-2007

L'an deux mille sept, le 30 novembre à dix-sept heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 20 novembre 2007, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sahune sous la Présidence de Monsieur Hervé RASCLARD.

Membres en exercice : 44
Membres présents: 28 (quorum atteint)
Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 32

Présents(es)

Jean-Claude ARMAND,
Paul AUMAGE,
Gérard AZIBI,
Claude BAS,
J-Marie BERTRAND,
Roger BESSON,
Marc BONNARD,
Robert BONTOUX,
Pierre ETIENNE,
Michèle EYBALIN,

André FELIX,
Anne-Marie GROS,
Dominique GUEYTTE,
Laurent HARO,
Bruno LAGIER,
Bernard LANTEAUME,
Anicq LECOCQ
Nadia MACIPÉ,
Patricia MORHET-RICHAUD,
Christine NIVOU,

Gérard PEZ
Claude QUENTIN
Hervé RASCLARD,
Jean-Louis REY,
Nicolas ROSIN,
Michel TACHE,
Jeanine THAIN,
Eliane TERRAS,

Pouvoirs :

Jean-Pierre BUIX pouvoir à Pierre ETIENNE, Marie BOUCHEZ pouvoir à Christine NIVOU, Jean-François SIAUD pouvoir à Roger BESSON, Gérard BERTRAND pouvoir à Michèle EYBALIN,

Excusés(es)

Jean-Pierre BUIX, Bérengère ANDRE, Marianne ORY, Pierre JOLY, Jean-François SIAUD, Pierre COMBES, Marie BOUCHEZ, Christian BRUN, Michel GRÉGOIRE, Max VASELI, Xavier TRIEST, Bernard BUIS, Jean-Louis PELLOUX, Eliane GIRAUD, Etienne STOCK Sous-Préfet de Nyons, Jean-Pierre SAVY Préfet des Hautes-Alpes,

Objet : REGLEMENT INTERIEUR

Le Syndicat Mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies Provençales est un établissement public relevant du Code Général des Collectivités Territoriales constitué en application des articles L.5721.1 et suivants.

Le Syndicat Mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies Provençales, suite à l'arrêté préfectoral n°07-1585 du 30 mars 2007, a réuni son comité syndical pour la première fois le 12 juillet 2007 à Sahune.

Le règlement intérieur annexé à la présente délibération précise les règles établies par les statuts du Syndicat Mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies Provençales.

Vu l'avis du Bureau du 14 novembre,
Vu la délibération du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales du 30 novembre 2007 relative à la
délégation de pouvoirs du comité syndical au bureau,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, adopte le règlement intérieur annexé à la présente
délibération.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD